

DECLARATION DE PRODUCTION DE VINS D'ALSACE AOC SUR LE PORTAIL DU CIVA

www.vinsalsace.pro

NOTICE EXPLICATIVE

Depuis la campagne 2022, la saisie des Déclarations de Production, anciennement SV11 et SV12 se fait OBLIGATOIREMENT et UNIQUEMENT sur le portail du CIVA. Vous n'avez donc plus à la déposer sur le site des douanes comme c'était le cas.

<u>ATTENTION</u>: La date limite de dépôt des déclarations est fixée cette année au 10 janvier 2025.

Rappel depuis la campagne 2023 :

- Possibilité de saisir par produit le volume REVENDIQUE global
- Possibilité d'ajouter un apporteur non présent en cours de saisie
- Possibilité d'ajouter un produit pour procéder à des replis/déclassements
- Récupération automatique des données pour l'établissement de la DREV

Rappel:

Depuis la campagne 2022, si vous avez plusieurs lieux de stockage, vous devez répartir vos volumes par lieu à la date de dépôt de votre déclaration.

Contacts au CIVA:

Marco Ribeiro : 03 89 20 16 24 - m.ribeiro@civa.fr Léo Hugel : 03 89 20 16 27 - l.hugel@civa.fr

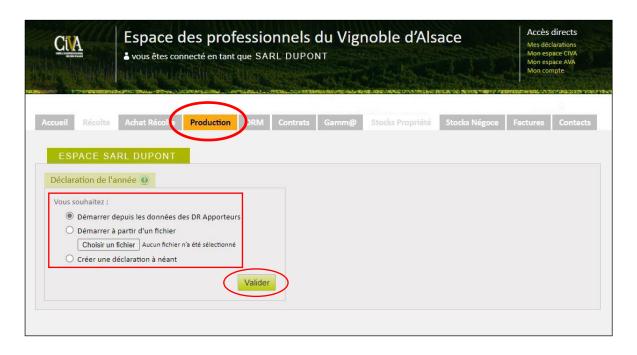
Table des matières

Déclarer la Production – SV11 ou SV12	3
Etape 1 - Apporteurs	4
Ajouter un apporteur	5
Ajouter un produit ou effectuer un repli/déclassement	6
Etape 2 – Extraction : Volume à revendiquer et taux d'extraction	7
Etape 3 – Revendication : Volumes revendiqué	
Etape 4 – Autres : Lies et Rebêches	9
Etape 5 – Lieux de stockage	9
Etape 6 – Validation	10
Intégration des données de Production en entrée dans la DRM et la DREV	12
A) Vous saisissez manuellement votre DRM	12
B) Vous générez votre DRM à partir d'un logiciel de gestion	12

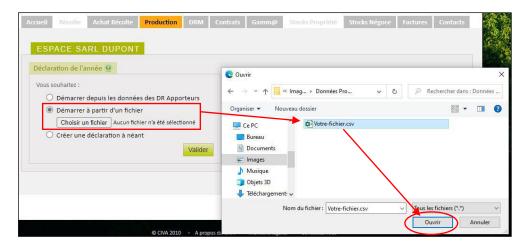
Déclarer la Production – SV11 ou SV12

Connectez-vous sur votre espace déclaratif où vous trouverez l'onglet « Production » destiné à la saisie de votre SV11 ou SV12.

Cliquez sur l'onglet Production et sélectionnez la manière dont vous souhaitez saisir les données.



- Démarrer depuis les données des DR (Déclaration de Récolte), permet de récupérer automatiquement tous les apports de raisin. (Voir les explications détaillées dans les pages suivantes)
- Démarrer à partir d'un fichier, permet d'intégrer un fichier csv généré par votre système de gestion, et qui ira remplir directement la déclaration. Ce fichier est à télécharger depuis votre ordinateur.



Pour information, toutes les données sont modifiables après l'import.

- Créer une déclaration à néant, permet de créer une déclaration à 0 si vous n'avez pas effectué d'achats de raisins.

Une fois votre choix effectué, cliquer sur le bouton

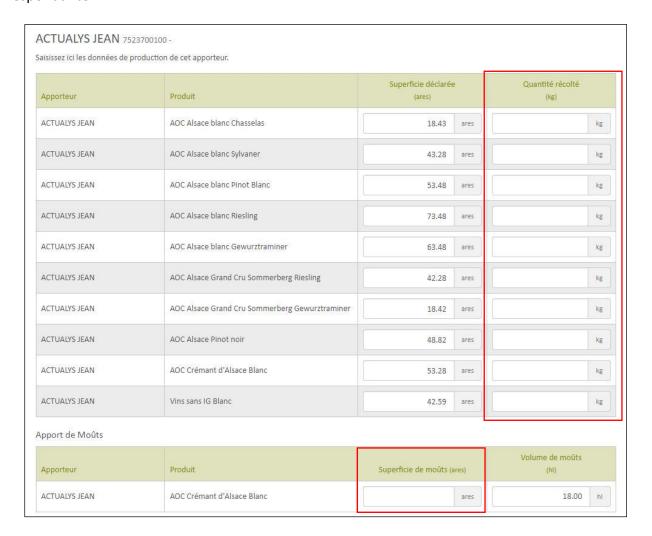
Etape 1 - Apporteurs

Si vous avez opté pour le choix « Démarrer depuis les données de la DR » , vous arrivez sur cet écran. Cette étape permet de compléter les données de l'apporteur en cliquant sur le bouton Saisir >



Etape 1 – Apporteurs : Saisie des données de chaque apporteur

Pour les achats de raisin, nous vous affichons la superficie et vous devez saisir la quantité récoltée en kilos. Pour les achats de moûts Crémant, nous vous affichons le volume et vous devez saisir la superficie correspondante.



Ajouter un apporteur

Si vous avez un apporteur d'une autre région ou d'un pays étranger, celui-ci ne sera pas repris automatiquement. Vous pouvez l'ajouter en cliquant sur le bouton + Ajouter ou mettre à Jour un apporteur



Saisissez alors le numéro de CVI ou de TVA intracommunautaire pour un apporteur étranger.



S'il s'agit d'un apporteur étranger les champs supplémentaires s'afficheront.



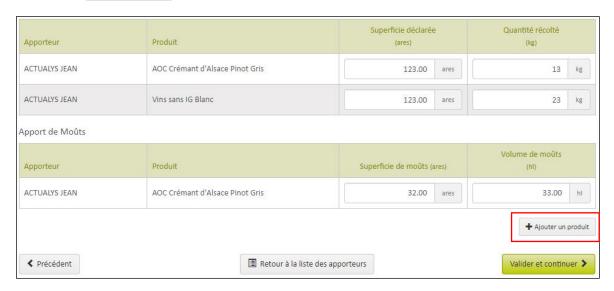
Cliquez sur Enregistrer et l'acheteur s'ajoutera à la liste d'acheteurs il faudra alors saisir les produits.



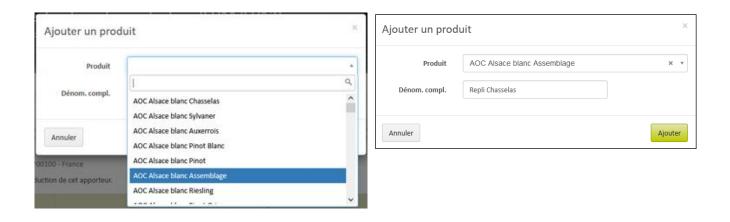
Ajouter un produit ou effectuer un repli/déclassement

Vous pouvez également ajouter des produits soit pour des apporteurs non importés soit dans le but de faire des replis ou déclassements de produits directement dans la déclaration de production.

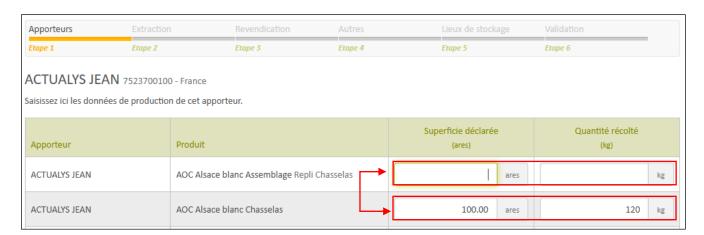
Cliquez sur + Ajouter un produit



Sélectionnez le produit dans la liste déroulante et ajoutez une dénomination complémentaire si besoin. Cliquez sur Ajouter à la liste de vos produits.



Vous pouvez ajouter des produits ou replier ou déclasser un produit vers un autre



Après la saisie des données relatives à l'apporteur numéro 1, vous passez à la saisie des données de l'apporteur numéro 2 en cliquant sur le bouton Valider et continuer > Et ainsi de suite jusqu'à la saisie complète de tous vos apporteurs de raisins.

Vous pouvez à tout moment retourner à la liste des apporteurs en cliquant sur

Retour à la liste des apporteurs

Lorsque que vous cliquez sur Retour à la liste des apporteurs

Vous visualisez à l'écran, le statut de la saisie pour chacun de vos apporteurs. Si toutes les données ont été complétées, le statut est devenu Saisie complète S'il en reste à saisir, donc incomplets, ils n'affichent pas la mention saisie complète.

Lorsque vous aurez saisi les données de tous vos apporteurs, vous pouvez passer à l'étape suivante.

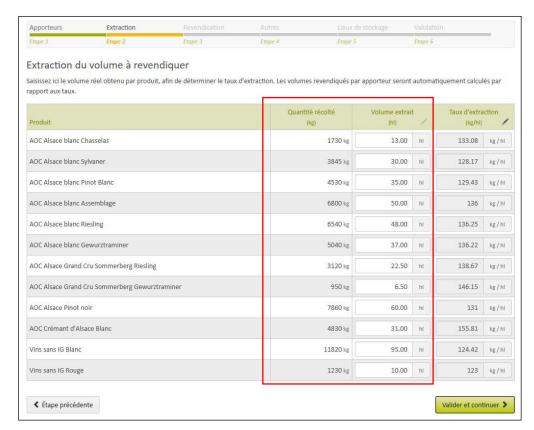


Etape 2 – Extraction: Volume à revendiquer et taux d'extraction

Cette étape permet de déterminer les taux d'extraction en saisissant le volume global revendiqué par produit ou bien de calculer les volumes globaux revendiqués par produit en saisissant le taux d'extraction réel par produit. Vous pouvez choisir l'un ou l'autre en cliquant sur le bouton 🧖.

Si vous choisissez l'option « Volume »

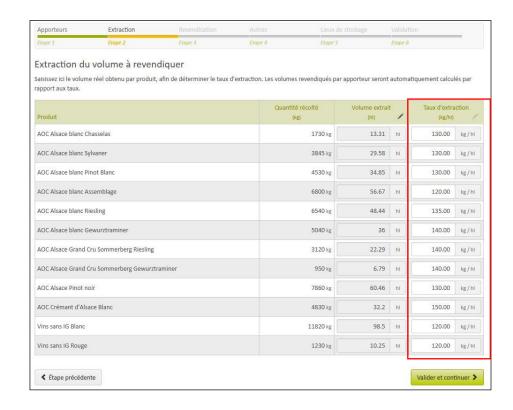
Vous saisissez pour chaque produit le volume revendiqué obtenu, le taux d'extraction sera alors calculé et appliqué à tous vos apports.



Si vous choisissez l'option « Taux d'extraction »

Vous saisissez pour chaque produit le taux d'extraction réel correspondant au volume revendiqué, le volume sera alors calculé et appliqué à tous vos apports.

Cliquez sur Valider et continuer > pour passer à l'étape suivante.



Cette étape n'est pas à renseigner si vous avez démarré à partir d'un fichier de données de vos apporteurs.

Etape 3 – Revendication: Volumes revendiqué

Cette étape permet d'éventuellement recalculer et modifier les volumes revendiqués pour chaque apporteur en fonction des taux déterminés par produit à l'étape 2.



Vous pouvez donc <u>relancer le calcul</u> de tous les volumes revendiqués par produit et par apporteur à partir de votre saisie à l'étape 2 en cliquant sur le bouton Recalculer les volumes revendiqués à partir du taux d'extraction

Vous pouvez également saisir individuellement les volumes revendiqués en cliquant sur le bouton



Etape 4 - Autres : Lies et Rebêches

A cette étape, vous devez indiquer les lies et bourbes totales ainsi que les rebêches totales. Cliquer ensuite sur Valider et continuer >> pour passer à l'étape suivante.

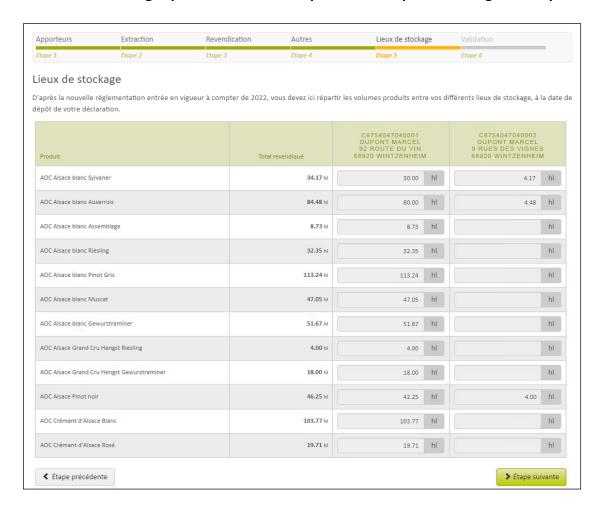


Etape 5 – Lieux de stockage

ATTENTION: Depuis la campagne 2022, la règlementation a évolué.

Si vous avez plusieurs lieux de stockage, vous devez répartir les volumes selon les différents lieux de stockage au moment du dépôt de votre déclaration.

Les lieux de stockages présentés à cette étape sont ceux qui sont enregistrés auprès des douanes.



Dans l'exemple ci-dessus, on retrouve une répartition de volumes sur 2 lieux de stockage différents.

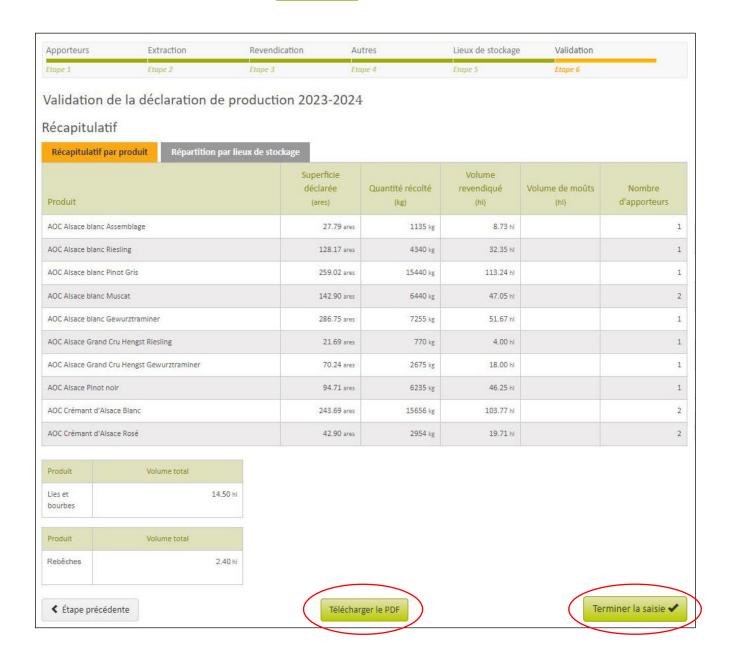
Etape 6 – Validation

Après avoir complété la saisie, vous passez à l'étape de validation.

Vous verrez alors un tableau récapitulatif par produit, ainsi qu'un onglet permettant de visualiser votre répartition de volumes par lieux de stockage.

En cliquant sur le bouton vous pouvez télécharger un fichier PDF reprenant l'ensemble de la saisie, ce qui permet de vérifier que toutes les données saisies sont correctes avant la validation finale.

Après avoir vérifié l'ensemble de vos données, vous pouvez valider définitivement votre Déclaration de Production en cliquant sur le bouton Terminer la saisie



Rappel

La date limite de dépôt des déclarations est fixée au 10 janvier 2025.

Une fois validée, vous pouvez télécharger le PDF de votre Déclaration de Production. Il se présente sous 2 aspects :

D'abord sous forme de tableau récapitulatif par produit comme dans cet exemple.

Entreprise		
Nom : SARL DUPONT	N° CVI: 6837480251	
Adresse : 21 RUE DES VIGNES	Commune: 68920 WINTZENHEIM	

Récapitulatif par produit					
Produit	Superficie déclarée	Quantité récoltée	Volume revendiqué	Volume de moûts	Volume de moûts revendique
AOC Alsace blanc Sylvaner	0,7949 ha	5235 kg	34,17 н	0,00 №	0,00 n
AOC Alsace blanc Auxerrois	2,0525 ha	16530 kg	84,48 N	0,00 ⋈	0,00 N
AOC Alsace blanc Assemblage	0,2779 ha	1135 kg	8,73 ы	0,00 №	0,00 N
AOC Alsace blanc Riesling	1,2817 na	4340 kg	32,35 n	0,00 №	0,00 N
AOC Alsace blanc Pinot Gris	2,5902 na	15440 kg	113,24 N	0,00 №	0,00 n
AOC Alsace blanc Muscat	1,4290 na	6440 kg	47,05 N	0,00 №	0,00 n
AOC Alsace blanc Gewurztraminer	2,8675 ha	7255 kg	51,67 n	0,00 ⋈	0,00 N
AOC Alsace Grand Cru Hengst Riesling	0,2169 ha	770 kg	4,00 h	0,00 ⋈	0,00 N
AOC Alsace Grand Cru Hengst Gewurztraminer	0,7024 ha	2675 kg	18,00 N	0,00 №	0,00 N
AOC Alsace Pinot noir	0,9471 ha	6235 kg	46,25 N	0,00 №	0,00 N
AOC Crémant d'Alsace Blanc	2,4369 ha	15656 kg	103,77 N	0,00 ⋈	0,00 h
AOC Crémant d'Alsace Rosé	0,4290 ha	2954 kg	19,71 н	0,00 ⋈	0,00 n
Total	16,0260 ha	84665 kg	563,42 N	0,00 ы	0,00 h

Récapitulatif Autres produits	
Produit	Volume total
Lies et bourbes	14,50 n
Rebêches	4,25 N

Et ensuite de manière plus détaillée par apporteur et par produit.

Entreprise	
Nom : SARL DUPONT	N° CVI : 6837480251
Adresse : 21 RUE DES VIGNES	Commune : 68920 WINTZENHEIM

Récapitulatif de I	l'apporteur DUPRE - 6814602645 - HOUSSEN				
Apporteur	Produit	Superficie	Quantité	Volume	
		déclarée	récoltée	revendiqué	
DUPRE	AOC Crémant d'Alsace Blanc	0,3882 ha	2355 kg	15,57 h	
DUPRE	AOC Crémant d'Alsace Rosé	0.1658 ha	1755 kg	11.70 h	Ī

Récapitulatif de l'apporte	ur DUBOIS - 6836503445 - WETTOLSHEIM					
Apporteur	Produit	Superficie	Quantité	Volume	Volume de	Volume de
		déclarée	récoltée	revendiqué	moûts	moûts
						revendique
DUBOIS	AOC Alsace blanc Muscat	0,3566 ha	3040 kg	22,21 ы	0,00 hl	0,00 ы

Récapitulatif de l'apporteu	r DEJEUX - 6837402110 - WINTZENHEIM					
Apporteur	Produit	Superficie	Quantité	Volume	Volume de	Volume de
		déclarée	récoltée	revendiqué	moûts	moûts
						revendique
DEJEUX	AOC Alsace blanc Sylvaner	0,7949 ha	5235 kg	34,17 ы	0,00 hl	0,00 ы
DEJEUX	AOC Alsace blanc Auxerrois	2,0525 ha	16530 kg	84,48 ы	0,00 hl	0,00 ы
DEJEUX	AOC Alsace blanc Assemblage	0,2779 ha	1135 kg	8,73 н	0,00 hl	0,00 ы

Intégration des données de Production en entrée dans la DRM et la DREV

En fonction de la date de validation de votre Déclaration de Production, les données sont intégrées dans votre DRM

A) Vous saisissez manuellement votre DRM

Vous créez votre DRM avec l'option **© Création d'une drm pré-remplie**Tous les produits et sous-produits indiqués dans la Déclaration de Production seront intégrés automatiquement dans la ligne Entrées « Récolte » de votre DRM

B) Vous générez votre DRM à partir d'un logiciel de gestion

Vous entrez manuellement votre Récolte dans les produits de votre système de gestion Vous générez le fichier d'import Vous créez votre DRM avec l'option Création depuis un logiciel tiers

ATTENTION:

Déclaration de Production Négoce (SV12)

Les volumes indiqués dans votre déclaration de production sont les <u>volumes revendiqués</u>. Si vous avez du **DPLC** ou du **VCI**, <u>vous devez les intégrer manuellement</u> dans votre DRM.

TOUTES LES LIES SOUTIREES AINSI QUE LES REBÊCHES DOIVENT TRANSITER PAR LA DRM

- La DRM doit être le reflet de votre Déclaration de Production

Si vous avez déclaré des lies/rebêches sur la Déclaration de Production :

- Elles seront inscrites en entrée « Récolte » dans la colonne « Lies et Bourbes » / « Rebêches »
- Si vous les avez déjà livrées, vous les saisissez immédiatement en sortie « Lies et Bourbes » / « Rebêches »
- Si vous ne les avez pas encore livrées, vous les sortirez le moment venu

Si vous n'avez pas indiqué de lies/rebêches sur votre Déclaration de Production :

- Lorsque vous effectuerez des soutirages :
 - → Si vous avez du volume en dépassement de rendement (DRA/DPLC)
 - → Vous déduirez les lies, les mois suivants au fur et à mesure des soutirages en sortie « Usages industriels », en précisant dans la case « Observations » : Livraison de Lies



- Si vous n'avez pas de volume en dépassement de rendement
 - → Dans les colonnes AOC concernées, vous inscrivez ces volumes de lies en sortie « Repli/déclassement »
 - → Dans la colonne « Lies et Bourbes », vous inscrivez la totalité des volumes de lies en entrée
 - « Repli/déclassement » et la sortie en « Lies et Bourbes » comme dans l'exemple précédent.

Les données de la déclaration de production sont également intégrées automatiquement dans la DREV

Contacts au CIVA:

Marco Ribeiro : 03 89 20 16 24 - m.ribeiro@civa.fr Léo Hugel : 03 89 20 16 27 - l.hugel@civa.fr